

Le modèle d'Informetrica indique que les prix devraient augmenter dans trois principales catégories : l'énergie résidentielle, les vêtements et les chaussures et les services aux consommateurs. Le coût de l'énergie résidentielle, qu'il s'agisse du mazout, du gaz naturel ou de l'électricité devrait augmenter de 7 p. 100 lorsque la taxe sera appliquée. Ce résultat s'explique par le fait que les services publics produisant de l'électricité, du gaz naturel et d'autres sources de combustible sont pratiquement exonérés de taxe dans le régime actuel de TVF. Le modèle donne à penser que l'augmentation des prix sera de l'ordre de 6,8 à 7,3 p. 100 suivant la source d'énergie choisie.

Les vêtements et les chaussures, bien qu'ils ne soient pas actuellement assujettis à la TVF n'en nécessitent pas moins l'utilisation d'intrants manufacturés dans la production. Comme l'indique le modèle d'Informetrica, ces industries ne subiront pas des frais accrus de taxe de l'ordre de 7 p. 100 en vertu de la TPS mais plutôt une augmentation de 4,8 p. 100 à 5,9 p. 100. Le Comité, toutefois, a entendu le témoignage de l'Institut canadien des manufacturiers du vêtement qui affirme qu'étant donné le ralentissement des conditions actuelles du marché, les détaillants seront probablement contraints de maintenir les prix actuels de façon à ne pas perdre leur part du marché par rapport aux produits importés.

Le modèle d'Informetrica prévoit également une augmentation du prix de certains services, qui sont nombreux à être assujettis à un taux de 7 p. 100 en vertu de la TPS. Le Comité a entendu certains témoignages à cet effet. L'Association des services funéraires du Canada prévoit que l'imposition de la TPS devrait augmenter le coût moyen d'un enterrement d'environ 100 dollars. L'Association de l'industrie touristique du Canada considère que la TPS devrait majorer de 4 à 7 p. 100 le prix des services liés au tourisme en fonction du montant de la TVF actuellement incluse. Le ministre responsable du tourisme, l'honorable Thomas Hockin, a affirmé que, si l'on pouvait s'attendre à certaines difficultés pour l'industrie en 1991, les répercussions à plus long terme sur le tourisme seraient favorables.

Pour sa part, l'Association des banquiers canadiens a estimé qu'en raison de l'exemption accordée à la vaste majorité des opérations financières, les banques ne bénéficieraient pas de crédits pour environ 90 p. 100 de leurs coûts annuels associés à la TPS. Les représentants de l'Association ont cerné trois options à présenter au choix des établissements financiers pour éliminer la charge fiscale additionnelle : réduire les profits sur les investissements, réduire les frais autres que d'intérêts pour compenser l'augmentation des coûts fiscaux et essayer de répercuter les coûts additionnels sur les consommateurs par l'augmentation des prix.